République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 25.214
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction Patrimoine et Cadre de vie
Affaire suivie par : VOLAT Emilie

Avenant n°1 au contrat C2549 – Réparation du poids lourd Renault Trucks PL Benne

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Vu la décision 25.156 du 24 juin 2025 concluant le contrat C2549 – réparation du poids lourds Renault Trucks PL Benne ;

Considérant que la finalisation de la réparation du véhicule RENAULT TRUCKS immatriculé FZ-708-YB attribué à la voirie nécessite l'acquisition d'une pièce cache feu arrière afin d'être en légalité avec le code de la route ;

Considérant que pour la bonne continuité de service, il est nécessaire de faire procéder à cet ajout ;

Considérant qu'il convient de signer le devis correspondant avec la société susmentionnée.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n°1 au contrat C2549 relatif à la réparation du poids lourd Renault Trucks PL Benne l'offre de la société ESCO – V.I. S.A.S. – 24 R.D. 306 – 77 246 CESSON CEDEX pour acquérir la pièce détachée du véhicule RENAULT TRUCKS immatriculé FZ-708-YB.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de cette pièce s'élève à 41,73€ HT soit 50,08 € TTC ce qui fait passer le montant du contrat à 6 498,37 € HT soit 7 498,05 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 16/10/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20251016-25-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025
Publication : 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 16/10/2025

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)